

## 9464 - Ce qui est recommandé à celui qui arrive au lieu de célébration de la prière marquant la fête

---

### question

Je me suis rendu compte que quand certaines personnes arrivent au lieu de prière, elles accomplissent deux rak'a et que d'autres se livrent au takbir en répétant : « **Allahou akbar, Allahou akbar, laa ilaaha illa Allah, Allahou akbar wa lillahi al-hamd** ». J'espère recevoir l'éclairage de la loi religieuse sur ces affaires. Existe-t-il une différence entre la prière effectuée à la mosquée et celle faite sur une place réservée à la prière de la fête ? (Aïd).

### la réponse favorite

La Sunna veut que celui qui arrive à la place réservée à la prière célébrée pour la fête ou pour demander la pluie, s'associe et s'abstienne d'effectuer les deux rak'a accomplies en guise de salutation à la mosquée. Car cela n'a été rapporté ni du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ni de Ses compagnons, à notre connaissance. Mais si ladite prière se fait à la mosquée, le fidèle qui arrive doit prier en guise de salutation à la mosquée en vertu de la portée générale de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) :

« **Quand l'un de vous entre dans une mosquée, qu'il ne s'assoie pas avant d'accomplir deux rak'a** » (rapporté dans les Deux Sahih).

Ce qui est recommandé à celui qui attend la prière de la fête c'est de se livrer au tahlil et au takbir : (Allahou akbar, Allahou akbar, laa ilaaha illa Allah, Allahou akbar wa lillahi al-hamd) car c'est la devise du jour. C'est ce que la tradition prophétique recommande à tous aussi bien à la mosquée qu'ailleurs, et ce jusqu'à la fin du sermon. On peut aussi s'occuper de la lecture du Coran. Allah est le garant de l'assistance.